

INFORMATIONS IMPORTANTES : partie à découper et à conserver par le demandeur



Chaque année, vous devrez **IMPÉRATIVEMENT** renouveler votre demande pour confirmer qu'aucun changement susceptible de suspendre vos droits à l'attribution de la carte « Horizon » n'est intervenu dans votre situation personnelle. Vous devrez également fournir à l'appui de votre demande de renouvellement les pièces justificatives demandées.

IMPORTANT : merci de ne pas renvoyer votre carte à puce lors de vos renouvellements de droits.

ATTENTION : Veillez à bien conserver le courrier signé de Monsieur le Président du Conseil régional sur lequel est mentionnée la date de fin de vos droits. Votre demande de renouvellement devra être effectuée au moins 3 semaines avant cette date.



BON à SAVOIR : Votre carte à puce a une durée de validité fixée à 4 ans : il vous appartiendra donc de la conserver pendant toute cette période.

Pour la remplacer, vous devez vous adresser au Service Billettique TransGironde :

- soit en vous rendant directement aux guichets de la Buttinière
- soit en retournant votre carte périmée par courrier à l'adresse suivante

Dans les deux cas, vous devrez joindre 1 photo d'identité.

Service Billettique TransGironde
Pôle d'échanges de la Buttinière
33310 LORMONT

Horaires et jours d'ouverture : de 7h30 à 19h, du lundi au vendredi.

En cas de perte ou de détérioration de votre carte, vous devrez régler la somme de 10 € pour l'obtention d'un duplicata auprès du Service Billettique TransGironde.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter la :

Région Nouvelle-Aquitaine
Sous-Direction Transports Routiers de Voyageurs
Site de Bordeaux

- Par courrier : 1 esplanade Charles de Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX Cedex
- Par téléphone : 05.56.99.57.83
- Par mail : transport-gironde-sesame-horizon@nouvelle-aquitaine.fr

Site internet : transgironde.fr

TRANSPORT EN CAR

En Gironde

DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE HORIZON



Tous vos déplacements
à **0,30 €*** le voyage
sur le réseau TransGironde
avec le tarif social **HORIZON**.

* Tarif en vigueur au 1^{er} juillet 2018

Qui peut en bénéficier ?

Vous résidez en Gironde et vous êtes en situation de précarité, le titre Horizon vous permet de voyager sur l'ensemble des lignes régulières du réseau TransGironde, quelle que soit la distance de votre trajet, en bénéficiant d'une réduction de près de 90% qui ramène le prix du voyage à 0,30 €* l'aller simple.

Conditions d'attribution :

- Être domicilié en Gironde
- Avoir un revenu mensuel (ramené à la personne au sein du foyer) inférieur à 70% du SMIC net

Comment ça marche ?

Vous complétez la demande de titre Horizon à laquelle vous joignez impérativement toutes les pièces justificatives qui vous seront demandées. Après instruction de votre demande, si vous remplissez les conditions d'attribution, vous recevrez votre carte directement à domicile.

A la montée dans le car, vous validerez votre carte de transport et à chaque voyage vous vous acquitterez d'un ticket unitaire de 0,30 €* le trajet aller-simple.



La Région vous transporte

DEMANDE DE CARTE HORIZON À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

1^{ère} demande Renouvellement

NOM (marital) : _____

NOM de jeune fille : _____

PRENOMS : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Chez Mme M. : _____

Votre situation actuelle :

Demandeur d'emploi

Bénéficiaire R.S.A., A.A.H., autres allocations

Précisez le type d'allocation : _____

Apprentis

Demandeur d'asile

Salarié

Autre situation (précisez) : _____

Votre **revenu mensuel global** actuel (personnel) : _____ (en euros)

Conformément à la loi n°78-17 "informatique et libertés" du 06/01/78 modifiée, la Région Nouvelle-Aquitaine reste le seul destinataire des informations collectées. Sur simple demande écrite, l'intéressé peut avoir accès aux informations le concernant et les corriger.

Photographie

1^{ère} demande

(à coller)

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :



Tous les justificatifs doivent être récents

- **1 photo d'identité pour une première demande**

- **1 justificatif de domicile** (facture eau, gaz ou électricité, quittance de loyer, certificat d'hébergement)

Pour les migrants demandeurs d'asile :

- **l'attestation de demandeur d'asile ou le récépissé de dépôt**

- **le justificatif de l'Allocation Demandeur d'Asile**

Pour tous les autres demandeurs :

- **Pièce d'identité**

- **Dernier avis d'impôt sur le revenu indiquant le revenu et le nombre de parts du foyer fiscal**

(ou celui des parents en cas de rattachement fiscal)

- **En cas d'évolution récente de votre situation merci de fournir un des 3 justificatifs de moins de 3 mois suivants :**

- Photocopie du contrat de travail, d'apprentissage, de formation, d'emplois divers... ou dernier bulletin de salaire

- Notification de rejet ou de paiement de Pôle Emploi

- Attestation de paiement par l'organisme prestataire (CAF, etc) d'une allocation sociale :

R.S.A., Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.), allocation veuvage, minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées, pension d'invalidité.

Joindre OBLIGATOIREMENT les PIÈCES JUSTIFICATIVES listées en page suivante

Je m'engage sur l'honneur à signaler à la Région tout changement qui interviendrait dans ma situation et à renvoyer à la Région ma carte de transport dès la reprise d'une activité salariée ou le recouvrement d'un revenu supérieur à 70% du SMIC net.

Fait àle.....

Signature du demandeur

NE PAS REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE SOCIAL TRANSMETTEUR

Avant envoi du dossier à la Région, le service social transmetteur doit s'assurer de la validité des pièces justificatives. (joindre la copie des pièces justificatives listées en page suivante)

Nombre de pièces jointes : _____

OBSERVATIONS que le service social transmetteur juge nécessaire de porter à la connaissance de la Région :

Fait à : _____ le : _____

Nom, qualité et coordonnées téléphoniques de la personne ayant réceptionné le dossier : _____

Cachet de l'organisme transmetteur

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Vous pouvez déposer ou envoyer votre dossier dûment complété et accompagné des pièces justificatives :

- à la Région Nouvelle-Aquitaine, soit en vous rendant à l'accueil de l'Immeuble Gironde, soit en renvoyant votre dossier à l'adresse suivante :

Région Nouvelle-Aquitaine : Sous-Direction Transports Routiers de Voyageurs
Site de Bordeaux
1 esplanade Charles de Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX Cedex

ou au choix aux services sociaux suivants qui feront suivre votre dossier à la Région :

- au Service d'Action Sociale de la mairie de votre domicile

- au Pôle Territorial de Solidarité ou à la Maison Départementale Sociale d'Insertion dont vous dépendez

- à la Mission Locale (ou tout autre Centre Social).

Après instruction de votre demande, la Région vous enverra votre carte Horizon directement à domicile.

**MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE
DES INFORMATIONS IMPORTANTES FIGURANT AU VERSO
partie à découper et à conserver par le demandeur**

